

Cédric Herrou condamné à 3000 euros avec sursis

Le tribunal correctionnel de Nice a condamné l'agriculteur à une peine de principe. La justice lui reproche d'avoir aidé ces réfugiés à rentrer en France, pas de les avoir soignés ou hébergés



Cédric Herrou et Khadija, une jeune Malienne de 17 ans qu'il a aidée et qui a témoigné avec émotion à la sortie de l'audience.



(Photos Cyril Doderigny)

Cédric Herrou : la condamnation est condamnée à 3000 euros d'amende. Ce tweet est signé de l'ancien résistant et sociologue, Edgar Morin. Il a été publié trois heures après que Cédric Herrou, figure de proue de l'aide aux migrants, a été condamné hier à 3000 euros d'amende avec sursis, par le tribunal correctionnel de Nice. Huit mois avec sursis avaient été requis à son encontre le 4 janvier dernier. Le parquet n'avait pas encore pris de décision, hier soir, sur un éventuel

appel. Hier matin, les militants se sont massés sous la pluie sur la place du palais de justice de Nice. Certains avaient quitté avant l'aube la vallée de la Roya. À leurs côtés, de nombreuses associations telles que Roya Citoyenne, Médecins du monde, la Ligue des Droits de l'homme, la Cimate, RESF, ADN, le syndicat de la magistrature ou encore Amnesty International. Des « Cédric, Cédric », « Solidarité avec les réfugiés », ont retenti, sous l'œil de

médias du monde entier. Héros pour certains, Cédric Herrou est désormais un « délinquant » selon Eric Ciotti (*lire par ailleurs*). Les réseaux sociaux, eux, font moins dans la dentelle. Un véritable déferlement de haine. Le militant a confié avoir reçu beaucoup de menaces de mort avant ce jugement.

« État de nécessité »

Chaussures de montagne usées par la marche, pull à col roulé, jambes croisées, visage concentré, Cédric Herrou a patiemment

écouté, dans la salle d'audience, les attendus lus par Laurie Duca, présidente dactylique. L'installation, à l'automne dernier, d'une cinquantaine de migrants érythréens dans un centre de vacances désaffecté de la SNCF? Relaxé. Et ce, en raison de « l'état de nécessité » lié à la condition physique des migrants. La SNCF a été déboutée de sa demande. Sa condamnation à une peine d'amende avec sursis, Cédric Herrou la doit essentiellement à ces migrants qu'il a pris en

charge à Vintimille, côté italien. C'est donc la notion « d'aide à l'entrée », de passage de frontière, qui a été sanctionnée. Le tribunal estimant qu'il n'avait pas apporté la preuve que « chaque action de sauvegarde était individualisée ». A-t-il agi dans un but humanitaire? « Cette question ne saurait faire débat », tranche le jugement.

Des migrants affaiblis, amaigris

Les attendus insistent sur le fait que tous les témoignages décrivent des mi-

grants « affaiblis », « amaigris », « fatigués », portant des « plaies aux pieds ». « Il ne saurait être reproché à quiconque de leur avoir ouvert la porte », estime la présidente.

Cédric Herrou a, selon le jugement, « recherché à préserver leur dignité et leur intégrité ». Laurie Duca a rappelé que quatre migrants, au moins, étaient morts ces derniers temps, écrasés par des trains, des voitures ou emportés par des vagues. Les passages se font à pied par des routes toujours plus dangereuses. « Ils arrivent dans des conditions physiques et psychologiques défavorables. »

À la sortie de la salle, Khadija, une migrante malienne de 17 ans a laissé éclater son émotion, se jetant au cou de l'agriculteur et rappelant qu'aider des mineurs isolés « n'est pas un crime ». Condamné à une peine qu'on pourrait qualifier de « principe », Cédric Herrou a redit aux côtés de son avocat, M^e Zia Oloumi, son intention de combattre : « (...) ce n'est pas sous la menace d'un préfet ni les insultes d'un ou deux politiques que nous arrêterons. » Une victoire? Non. « La victoire, ce sera quand on n'aura plus à faire tout ça et que je pourrai reprendre une activité normale. »

GRÉGORIE LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

« Course aux noirs » : Eric Ciotti exige une plainte

Sans vouloir commenter la décision de justice qui a condamné Cédric Herrou, Eric Ciotti (LR), président du conseil départemental des Alpes-Maritimes a mis en cause l'agriculteur, hier midi, lors d'une conférence de presse. Citant notamment une interview dans *Nice-Matin* cette semaine, et sur Europe 1 hier matin, Eric Ciotti a dénoncé les pressions « intolérables et inacceptables exercées sur la justice à coups de tribunes, d'interview », associant le syndicat de la magistrature à ces « pressions ». S'appuyant sur la condam-

nation pour le qualifier de « délinquant », Eric Ciotti a dénoncé les propos de Cédric Herrou sur la prise en charge des migrants mineurs par les services départementaux. « Il s'agit de diffamation, de mensonge et il ne s'appuie, bien entendu, sur aucun exemple concret. Je ne peux laisser dire que les services du conseil départemental ne font pas leur boulot, selon les termes utilisés par M. Herrou. Ils effectuent au contraire un travail remarquable au service de la protection de l'enfance. » Eric Ciotti a ainsi rappelé que le conseil départemental protège au-



Eric Ciotti, hier.

(DR)

jourd'hui, sur décision de justice, 1577 enfants dans le département des Alpes-Maritimes, pour un budget de 100 millions d'euros. « Plusieurs centaines de travailleurs sociaux sont mobi-

lisés pour accueillir des enfants qui doivent être protégés, qu'ils soient étrangers ou qu'ils ne le soient pas. Le département a dans ses différentes structures 213 mineurs isolés étrangers sous sa res-

ponsabilité. Nous avons augmenté de 30 %, pour faire face à la crise migratoire, les places d'accueil d'urgence et de 173 % celles en foyer de jeunes travailleurs. Nous avons dans le département 222 places d'accueil d'urgence pour des mineurs en grave danger. Cent quarante-six, sur ces 222 places, sont aujourd'hui occupées par des mineurs étrangers. Ils sont accueillis dans la dignité, dans le respect. »

Eric Ciotti a également plaidé pour un maintien des contrôles aux frontières « au vu de la menace terroriste qui plane sur notre pays ». Le président du conseil dé-

partemental s'en est ensuite violemment pris aux termes utilisés hier matin sur Europe 1 par l'agriculteur, qui évoquait une « course aux noirs » de la part des policiers.

« Jugeant ces propos « ignobles, intolérables, honteux », il a exhorté le ministre de l'Intérieur à déposer plainte contre Cédric Herrou, indiquant que si Bruno Le Roux ne le faisait pas, « il se rendrait complice de cette infamie ».

Indignation partagée hier par le syndicat Alliance Police nationale des Alpes-Maritimes.

G. L.